

Rapport financier 2020

Le rapport financier est un des éléments d'analyse de l'activité syndicale. Il permet aussi de faire le point du niveau des recettes du syndicat et également du nombre d'adhérents.

Ce rapport ne reprend pas toutes les lignes des comptes mais juste une loupe sur quelques éléments.

Introduction – Bilan – Adhésions

L'Ugict-Cgt du CD94 a terminé l'année **2019** avec 80 FNI payés. Au cours de cette année, il y a eu 8 départs (retraites, mutations, démissions). Notre syndicat a donc commencé l'année **2020** avec 72 adhérents. Il y a eu 4 adhésions en cours d'année, L'Ugict-Cgt du CD94 termine **2020** avec **76** FNI payés (en diminution : -4 par rapport à 2019).

Pour mémoire : le FNI (Fonds National Interprofessionnel) est le premier timbre réglé par le syndiqué, c'est la référence pour comptabiliser le nombre d'adhérents.

Les adhérents en 2020 (ceux qui nous ont remis le questionnaire adhérent : soit 47 adhérents)

73% de femmes et 27% d'hommes (74% et 26%)

12% ont moins de 40 ans (14%),
 19% de 40 à 50 ans (14%),
 36% de 50 à 60 ans (37%),
 33% ont plus de 60 ans (35%).

79% A (73%), 21% B (25%) et 0% C (2%)

46% filière administrative (49%),

27% médico-social (22%),

27% technique (29%)

Pas de filière culturelle

65% n'encadrent pas (60%), 35% encadrent (40%)

* entre parenthèse les chiffres 2019

Recettes

Les ressources de l'Ugict-Cgt sont uniquement les cotisations des adhérents.

Les cotisations perçues (en banque) par l'Ugict-Cgt du CD94 sont de 19 517,32 € en 2020 contre 20 354,32 € en 2019 (cotisations déductions faites des créances irrécouvrables de 284 € dont les rejets en banque, les impayés).

Concernant le mode de paiement, le nombre de prélèvements automatiques : 72 en 2020, il y en avait 75 en 2019 et 80 en 2018. La formule de prélèvement automatique est majoritairement adoptée par les syndiqués, ce qui permet d'avoir une moyenne de 11,11 timbres payés par adhérent et une moyenne de 22,60 € par timbre. Les adhérents qui partent et ceux qui arrivent en cours d'année ne payent pas 12 timbres.

MOYENNES	FNI	payée par timbre	NB timbres/adhérent
2018	22,39	22,22	11,26
2019	22,45	22,41	11,36
2020	22,67	22,60	11,11

Dépenses

COGETISE (compte 657) :

Premier poste de dépense, le versement des pourcentages de cotisations à l'organisme national de répartition COGETISE assure les reversements aux différentes organisations confédérales et fédérales.

Ces versements sont effectués au taux de 0,67 du FNI perçu et 0,66 pour les autres timbres de l'année.

Le prix de l'abonnement à Option est compris dans nos versements.

Versement COGETISE : 12 604,31 € en 2020 (13 717,03 € en 2019).

Il convient d'ajouter le versement à la CSD (instance départementale de la FPT) soit sur la base de 0,50 €/adhérent/mois : 480,00 € en 2020 (504,00 € en 2019). Il a été pris en compte le nombre de FNI versés l'année précédente.

Congrès, conférences, séminaires (compte 6185) :

Nous avons renoué en 2019 avec les formations syndicales. **En 2020**, la situation sanitaire n'a pas permis aux adhérents de se rendre à des formations, il n'y a pas eu de demandes.

Divers (...dons courants, solidarités...) (compte 6238) :

Depuis plusieurs années, l'Ugict-Cgt est en convention avec un avocat, ce qui permet de prendre en charge certains frais juridiques pour le syndicat et la défense des collègues en difficulté. Le forfait est de 1440 €, à cette somme se sont ajoutés des frais pour des dossiers spécifiques pour des démarches complémentaires : 1850 € cette année (les frais complémentaires s'étaient élevés à 630 € en 2019 et à 4720 € en 2018).

Notre syndicat a fait 3 versements de solidarité pour un total de 2200 € (caisses de grève, solidarité d'un collègue en lutte dans une autre collectivité).

Conclusion

La balance 2020 est négative : - 1 651,63 €.

Somme restant à notre syndicat **au titre des cotisations 2020** après reversement aux instances : 6 717,01 €, soit 19 801,32 € (COTISATIONS) – 12 604,31 € (COGETISE) – 480,00 € (CSD).

A la clôture des comptes de 2020, **le solde est créditeur : 23 916,96 €** (banque + espèces).

Les comptes 2020 ont été approuvés lors du Congrès de l'Ugict-Cgt CD 94 le 6 avril 2021.

Trésorière UGICT CGT CD 94

Catherine Cukierman

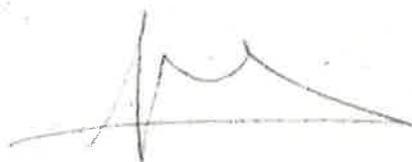


Le 6 mars 2021

COMPTE DE RESULTAT 2020

comptes	libellés	DEPENSES	RECETTES
110	<i>REPORT à nouveau solde créditeur</i>		25 568,59 €
119	<i>REPORT à nouveau solde débiteur</i>	- €	
7	<i>Produits</i>	- €	19 801,32 €
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	- €	- €
60	<i>Achats et variations des stocks</i>	- €	- €
61	<i>Services extérieurs</i>	683,00 €	- €
62	<i>Autres services extérieurs</i>	7 401,64 €	- €
65	<i>Autres charges de gestion courantes</i>	13 368,31 €	- €
	TOTAL	21 452,95 €	19 801,32 €
	RESULTAT (depenses-recettes)		(1 651,63) €
	SOLDE A REPORTER		23 916,96 €

Trésorière UGICT CGT CD 94
Catherine CUKIERMAN



Secrétaire général UGICT CGT CD 94
Christian GRAUX

